



MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME
AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT No 537-26

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT No 537-26 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 398-12 AFIN DE DÉFINIR UNE ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT EN MATIÈRE DE LOISIR ET DE CULTURE DANS LE SECTEUR LAVAL

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la municipalité,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 14 juillet 2026, le conseil a adopté le projet de règlement de modification suivant « RÈGLEMENT No 537-26 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME No 398-12 AFIN DE DÉFINIR UNE ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT EN MATIÈRE DE LOISIR ET DE CULTURE DANS LE SECTEUR LAVAL;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 août 2026, à 19h00 , au 1244, rue Principale, Nantes. L'objet de l'assemblée est de présenter le projet de règlement numéro 537-26. Au cours de cette assemblée, la maire ou un conseiller désigné par la maire expliquera le projet de règlement, les conséquences de son adoption ainsi que de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

Résumé du projet :

Le projet de règlement vise a :

- définir une orientation d'aménagement en matière de loisir et de culture dans le secteur Laval.

DONNÉ À NANTES

CE 14 IÈME JOUR DE JUILLET 2026

Ali Mohammed Ayachi, Président d'élection

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, greffier-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 14^e jour du mois de juillet 2026, l'avis de la séance de consultation, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 10 :00.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de juillet 2026 à 10:00.

Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier